



MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le Ministre d'État

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR GUYLAIN NYEMBO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT A LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES 145 TERRITOIRES (PDL -145 T), ZONE D'INTERVENTION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

**Monsieur le Représentant Résident du PNUD,
Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités respectifs ;**

C'est pour moi un honneur de prendre la parole ce jour, à l'occasion de la tenue de la quatrième réunion du Comité de Pilotage du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), qui, pour la première fois, se tient conjointement avec celle du Projet d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD).

Je voudrais, avant toute chose, vous exprimer toute ma reconnaissance pour votre présence et pour la constance de votre engagement qui traduisent notre volonté commune d'œuvrer en faveur de l'amélioration durable des conditions de vie de nos populations et de la transformation structurelle de notre pays, la République Démocratique du Congo.

Permettez-moi de rappeler que le Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T) s'inscrit dans la vision éclairée et la ferme volonté politique de Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, Chef de l'État, de doter notre Nation d'un instrument programmatique structurant, ambitieux et transformateur, destiné à éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités sous toutes leurs formes et impulser une dynamique de développement équilibré, inclusif et durable à l'échelle nationale.

Dans cette même dynamique, le Projet d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD), en parfaite cohérence avec la deuxième composante du PDL-145T, constitue un levier stratégique majeur pour la relance des économies rurales, le développement des chaînes de valeur agricoles, l'amélioration de la productivité ainsi que le renforcement de la sécurité alimentaire.

À cet égard, le Comité de Pilotage que nous tenons aujourd'hui s'impose comme un cadre privilégié de concertation, de coordination et d'orientation stratégique, réunissant le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, le PNUD ainsi que l'ensemble des partenaires impliqués. Il nous offre l'opportunité de consolider notre collaboration, d'harmoniser nos interventions et de renforcer l'efficacité de nos actions, dans un esprit de responsabilité partagée et de résultats concrets.

Concrètement, la rencontre de ce jour vise à examiner et approuver le plan de travail budgétisé actualisé pour la période 2026–2027, à valider le chronogramme de mise en œuvre en lien avec le nouvel échéancier de décaissement du PDL-145T, ainsi qu'à s'approprier et entériner les conclusions du Comité technique du Projet d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD).

L'intégration du PAAD dans ce cadre de pilotage, pour la première fois, constitue une avancée majeure. Sa présentation, prévue tout à l'heure, permettra d'en apprécier pleinement la valeur ajoutée, notamment en termes de complémentarité avec le PDL-145T et de synergie dans la mise en œuvre des actions en faveur du développement local.

Le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, en sa qualité d'organe de pilotage stratégique, de coordination des interventions et de suivi de la mise en œuvre du Programme, réaffirme son engagement ferme et constant à garantir la cohérence des actions entreprises, leur alignement sur les priorités nationales ainsi que leur efficacité sur le terrain.

À cet effet, il importe de rappeler avec insistance les hautes orientations de Son Excellence Monsieur le Président de la République, relayées par le Gouvernement, appelant à l'achèvement diligent et sans délai des ouvrages relevant du premier volet du PDL-145T.

À ce jour, le Programme enregistre des avancées significatives dans la zone d'intervention du PNUD, matérialisées par la réalisation de nombreuses infrastructures socioéconomiques de base. Toutefois, ces acquis doivent être consolidés, renforcés et étendus, notamment à travers l'achèvement des ouvrages en cours et le lancement effectif des autres composantes du Programme.

Il convient également de souligner que les défis liés à l'exécution du Programme, notamment en matière de mobilisation des ressources nécessaires à l'accélération de sa mise en œuvre intégrale, ainsi qu'à la coordination des interventions, appellent une action concertée, renforcée et résolue de l'ensemble des parties prenantes.

**Monsieur le Représentant Résident du PNUD,
Mesdames et Messieurs,**

En conclusion, je voudrais rappeler que le Programme de Développement Local des 145 Territoires suscite un immense espoir au sein de nos populations. Il incarne une réponse concrète aux aspirations légitimes de nos concitoyens en matière d'accès aux services de base, de développement économique et d'amélioration des conditions de vie.

Cet espoir constitue pour nous une responsabilité collective. Il nous engage à redoubler d'efforts, à renforcer notre engagement et à faire preuve de rigueur, de coordination et de détermination dans la mise en œuvre de ce Programme.

C'est ensemble, dans un esprit de partenariat renforcé et de responsabilité partagée, que nous parviendrons à concrétiser les ambitions du PDL-145T et à transformer durablement nos territoires.

Je vous remercie.